Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le
ID : 038-200063964-20250212-DE000014_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ARANDON-PASSINS

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Date de convocation le 6 février 2025

Membres :	
En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	9
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE0000014-2025

DEMANDE DE SUBVENTIONS – AUDIT ENERGETIQUE DE LA SALLE DES PRAIRIES

Rapporteur : Vincent LIENARD

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO, Patricia COUTHON,

Absents : Bruno GENEVAY, Fabienne DUPUY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Jean Paul COTTIER,

Excusés : Grégory PINET (pouvoir A.FARGE), Chloé VIAL (pouvoir G.LIAUZUN)

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le
ID : 038-200063964-20250212-DE000014_2025-DE

Madame le Maire laisse la parole à Mr LIENARD Vincent, celui-ci explique que la commune souhaite réaliser l'audit énergétique de la Salle des Prairies, salle des fêtes.

La société ERMEL ENERGIE se propose de réaliser cette mission au montant de 6 200 € HT.

Cette mission est susceptible de pouvoir percevoir une subvention à hauteur de 50 %

Plan de financement prévisionnel (en € HT) :

Réalisation d'audits :	6 200	€
Montant de la subvention :	3 100	€
Reste à charge pour la Commune :	3 100	€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention dont le montant et le taux sont précisés au plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus éventuelle de la subvention sollicitée ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et aux différentes demandes de subvention

Ainsi fait et délibéré, Le jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS

Le Maire
Maria SANDRIN

MAIRIE ARANDON-PASSINS
38510